

Compte Rendu Conseil municipal

Du 21 juin 2022 à 18 h 30

Date de Convocation : 16 juin 2022

Membres en exercice : 15

Présents : AVE Annie, RICHE Sylvain, CANDELIER Julien, VOORSPOELS Didier, DESSERY Gérard, CORNET Laurence, GELDHOFF Thérèse, BETRENCOURT Marie, MARTIN Joël, BETRENCOURT Patricia.

Absents (excusés) : CHÉUR Valérie, TOTH Dominique, POTEAU Ludovic.

Secrétaire de séance : BETRENCOURT Marie

La séance a été déclarée ouverte à 18 h 40 avec 10 membres présents.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si le compte rendu du 11 mai 2022 est conforme.

Aucune observation de la part des conseillers présents donc le compte rendu est conforme.

Madame le Maire donne connaissance d'un courrier qui émane d'un organisateur qui souhaite faire un spectacle acrobatique de Walt Disney.

Le Conseil émet un avis défavorable.

Pour information, les enfants de l'école partiront le jeudi 30 juin 2022 à Naussica. Lors de la séance du 28 mars 2022, il avait été décidé de prendre en charge le bus pour la sortie de fin d'année.

Mme GOBERT, Directrice de l'école demande si la commune peut prendre en charge les déplacements des enfants à la piscine d'Escaudain du 08/09/2022 au 16/12/2022.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette prise en charge.

Mme ZAPLANA qui possède un cabinet de sophrologie « AZEN'THERA » à côté de son domicile rue Jean Moulin demande s'il est possible d'installer des panneaux signalétiques à chaque entrée du village pour orienter ses patients.

Le conseil Municipal accepte la mise en place de panneaux mais sans publicité.

Mme Isabelle DENIZON, conseillère départementale a informé Mme le Maire que la commune allait bénéficier d'une subvention au titre de l'ADVB 2022 pour les aménagements au droit de la Mairie, soit 20 500 € correspondant à 50 % du coût hors taxes de l'opération.

La CAPH a aussi validé cette opération, le fonds de concours versé sera égal à 50 % de l'autofinancement.

Un conseiller municipal fait remarquer que l'accès handicapé est compliqué pour accéder à la halle. Il faudrait revoir le signalage de l'entrée de la halle lors des travaux.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un contrat PEC arrive à son terme le 30/06/2022. Normalement, Monsieur Bertrand DUONSEIL serait susceptible de débiter un contrat le 11 juillet 2022. Nous attendons la réponse de CAP EMPLOI.

Tarifs salle polyvalente :

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs de la location de la salle polyvalente, à compter du 1^{er} juillet 2022 pour toutes les locations dont les arrhes n'ont pas encore été versées.

	WASNES AU BAC	EXTERIEURS
ARRHES REPAS	100	250
ARRHES VIN D'HONNEUR	50	100
VIN D'HONNEUR	150	250
LOCATION REPAS	280	550
CHAUFFAGE	40	60

Les arrhes seront réclamées dès la réservation de la salle et le solde réglé un mois avant la date de la location.

Le remboursement des arrhes et /ou de la location pourra intervenir pour raison grave mais toujours après délibération du conseil municipal.

La salle sera rendue propre. En cas de nettoyage insuffisant le loueur paiera la somme de 100 €.

La vaisselle cassée sera facturée de la façon suivante :

- Verre, assiette, couverts..... 1,20 €
- Plat..... 10,00 €
- Tout autre pièce sera à remplacer ou à rembourser à l'identique.

Trois chèques de caution seront déposés lors de la remise des clés.

- 200 € pour le lave-vaisselle
- 200 € pour le matériel et la salle
- 100 € pour le non-respect du voisinage (bruit, jeux de ballons et autres occasionnant des nuisances au voisinage).

Cette délibération annule et remplace celle en date du 13 juin 2014 ayant le même objet.

(Délibération 2022 05 01)

Tarifs des concessions :

Le Conseil Municipal décide d'appliquer à compter du 1^{er} juillet 2022, les tarifs repris ci-dessous pour les concessions aux cimetières :

- Concession perpétuelle de 3 m2 200 €
- Concession perpétuelle de 5 m2..... 300 €

Cette délibération annule et remplace la délibération du 31 mars 2009 ayant le même objet.

(Délibération n° 2022 05 02).

Prêt de matériel et vaisselle :

Le Conseil Municipal décide que le prêt de matériel (chaises, tables) et de vaisselle sera gratuit à partir du 1^{er} juillet 2022 pour les habitants de la commune de Wasnes au Bac.

Une caution de 100 € par chèque sera demandée et restituée au retour du prêt.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 23 octobre 2012 ayant le même objet.

(Délibération n° 2022 05 03).

Carte cadeau naissance :

Le Conseil Municipal décide qu'une carte cadeau de 25 € et un livre naissance seront offerts à chaque nouveau-né, à compter du 1^{er} juillet 2022.

(Délibération n° 2022 05 04)

NOREADE :

NOREADE a budgété 225 000 € en 2023 pour faire un raccordement des eaux pluviales du terrain de football jusqu'à la mairie.

Tour de France :

Mercredi 6 juillet le Tour de France passera dans la Commune.

Il arrivera de Paillencourt par la rue du Pont Rade et se dirigera vers le chemin en pavés qui relie Wasnes au bac à Marcq en Ostrevent ;

La caravane du tour devrait passer vers 14 h 00 et les coureurs après 16 h 00.

« GUSTINE » notre géante sera installée au château d'eau dans le champ de Monsieur VALIN Jonathan qui nous y autorise.

La séance est levée à 20 h 45